

Guide d'information à l'usage du CANDIDAT pour les admissions post-bac

Portail unique APB *www.admission-postbac.fr*

The screenshot shows the website's main navigation and information area. On the left, a vertical banner reads 'Admission Post-Bac'. The main content area is titled 'Bienvenue sur le site national de coordination des admissions PostBac' and is divided into several sections:

- Navigation menu:** Includes links for 'C'est quoi?', 'Pour qui?', 'Quand?', 'Comment?', 'Recherche de formation', and 'Le guide du candidat'.
- SESSION 2010:** A progress indicator with six numbered steps (1-6), where step 1 is highlighted. Below it, text reads 'Site d'information' and 'ouverture du site d'information le 3 décembre 2009'.
- Liens utiles:** A list of links including 'Liens utiles', 'Votre académie', and 'Aides financières'.
- Onisep postbac:** A red box with the text 'Avant de vous inscrire, complétez votre information avec l'Onisep' and a right-pointing arrow.
- M'INSCRIRE ou accéder à MON DOSSIER:** A dark blue box with the text 'ouverture des inscriptions le 20 janvier 2010'.

On the right side of the screenshot, there is a photograph of a smiling young woman with a pink scarf.

Mode d'emploi

Le portail unique www.admission-postbac.fr est le site d'inscription pour l'ensemble des formations supérieures au niveau national (sauf exceptions*). Il est essentiel de respecter la procédure indiquée dans ce document.

S'informer

dès le **3 décembre**

vous y trouverez 4 rubriques :

- ✓ qui, quand, quoi, comment
- ✓ recherche de formations
- ✓ guide du candidat - **INCONTOURNABLE**
- ✓ liens utiles

S'inscrire

dès le **20 janvier**

1 rubrique supplémentaire : ✓ s'inscrire

Vous êtes concerné si

- ⇒ vous êtes scolarisé en **terminale générale, technologique ou professionnelle** d'un établissement public ou privé y compris Agriculture, CNED, centre de formation d'apprentis,
- ⇒ vous êtes **titulaire d'un baccalauréat** et souhaitez changer de parcours de formation,
- ⇒ vous désirez **reprendre des études supérieures** (*attention : s'informer après d'un CIO sur les conditions d'accès à l'enseignement supérieur*).

FORMATIONS pour lesquelles le passage par le **portail** est **obligatoire**

▶ **Licences (L1)** (1^{re} année en université), **DEUST** (diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques)

▶ **DUT** (diplôme universitaire de technologie)

▶ **BTS** (brevet de technicien supérieur), **DCG** (diplôme de comptabilité et de gestion), **BTSA** (brevet de technicien supérieur agricole), **DTS** (diplôme de technicien supérieur), **DMA** (diplôme des métiers d'art), sauf apprentissage.

▶ **CPGE** (classe préparatoire aux grandes écoles)

▶ **CPES** (classe préparatoire aux études supérieures)

▶ **Formations d'ingénieurs** consulter la liste disponible dans la rubrique «Recherche de formation»

▶ **MAN Hôtellerie** (classe de mise à niveau)

▶ **MANAA** (classe de mise à niveau Arts appliqués)

▶ **Les Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture**

HORS PORTAIL

* **ATTENTION** pour faire acte de candidature aux autres formations : formations paramédicales, sociales, artistiques, commerciales, IEP (sciences-po), écoles privées, etc., **vous devez vous adresser directement aux écoles choisies** (le portail ne permet pas d'y accéder). Voir «le calendrier des inscriptions» p. 2 et 3 du guide «après Bac».

Procédure d'admission

4 grandes étapes

- Dès le 3 décembre** - je me familiarise avec le site
- je prends connaissance du «guide du candidat»
 - j'effectue des recherches sur les formations

1 **Formulation des vœux** par ordre de préférence

→ du **20 janvier**

→ au **20 mars**

2 Possibilité de **modifier** l'ordre des vœux

→ jusqu'au **4 juin**

○ **21 mars au 2 avril**
je constitue et j'envoie des dossiers papiers pour les formations qui le demandent

○ **5 mai au 10 mai**
je vérifie si les dossiers papiers que j'ai envoyés sont bien arrivés (accusé de réception en ligne)

3 **Propositions** d'admission (3 dates successives) et **réponses** des candidats (délai de 72 heures)

→ **10 juin**

→ **24 juin**

→ **15 juillet**

○ **10 juin, 24 juin, 15 juillet**
je me connecte sur le Portail unique APB à chacune de ces dates tant que je n'ai pas répondu «oui définitif» à une proposition d'admission

4 **Inscriptions administratives** calendrier variable suivant les établissements

→ **juin - juillet**

dès le 25 juin
si je n'ai reçu aucune proposition je me connecte sur **procédure complémentaire** pour poser ma candidature sur places vacantes

1^{re} étape

Accès au portail

www.admission-postbac.fr

Dès à présent, je m'informe sur les formations, leur contenu, les lieux de formation. Pour cela je peux naviguer sur les différents sites qui me sont proposés en lien sur le portail.

A partir du 20 janvier 2010

⇒ **j'ouvre un dossier électronique** au moyen de mon numéro Identifiant Elève National (INE) si je suis en terminale. Il figure sur le relevé des notes des épreuves anticipées passées en classe de 1^{re}. Au besoin, je contacte l'administration de mon lycée pour connaître ce numéro. Si je ne suis plus en terminale, je précise : «pas d'INE».

⇒ simultanément, **je communique mon adresse mail**. Si je n'en possède pas, j'ai la possibilité d'en créer une à partir d'un ordinateur.

⇒ lors de ma première connexion au site, **un numéro de dossier** et un **code confidentiel** me sont attribués. Je les conserve précieusement.

⇒ **je saisis mes vœux de formation** : je peux commencer mes saisies même si je n'ai pas encore déterminé toutes les formations que je souhaite : je pourrai rajouter des demandes **jusqu'au 20 mars 2010** - dans la limite du nombre maximum autorisé :

36 vœux maximum. Pas plus de 12 par types de formation :

- CPGE, CPES*
- DUT
- BTS, BTSA, DTS, DMA
- L1, PCEM1, PCEP1, DEUST-DU
- Formations d'ingénieurs*
- autres : DCG, mises à niveau...*

*Attention, plus d'infos sur le Portail rubrique «guide du candidat»

1 vœu = 1 formation dans 1 établissement

Exemple : DUT génie mécanique et productique à l'IUT d'Aix
BTS systèmes électroniques au lycée Craonne

⇒ **je classe mes vœux** selon mes préférences en fonction de mon projet professionnel, sans autocensure ni calcul quant à mes chances d'être retenu.

⇒ **lorsque je suis sûr de mes vœux, et au plus tard le 20 mars, je valide et j'imprime** mes différentes fiches de vœux : ces candidatures deviennent définitives. Je ne pourrai plus les supprimer.

Du 20 mars au 4 juin, je peux encore modifier l'ordre de mes vœux.

ATTENTION ! si j'ai une proposition pour un vœu donné, je ne pourrai plus maintenir ma candidature pour des vœux moins bien classés. Je dois donc bien réfléchir à l'ordre de mes vœux et tenir compte de ce qu'un vœu pour l'université est systématiquement retenu (sauf cas particuliers)

Je ne pourrai plus modifier l'ordre de mes vœux après le 4 juin.

2^e étape

Constitution et **envoi des dossiers de candidature**

Dès le 22 mars

⇒ Dès la fin de l'impression de mes fiches de vœu, je constitue
un dossier papier pour chaque formation qui le demande
en respectant **la liste des pièces demandées** figurant sur chaque fiche.

⇒ **Je m'assure que chacun de mes dossiers est complet**
avant son envoi :

ENVOI DES DOSSIERS	FORMATIONS SÉLECTIVES (BTS, IUT, CPGE, ECOLES...)	FORMATIONS NON SÉLECTIVES Licences
QUI ?	Le candidat	Pas d'envoi de dossier papier
OÙ ?	Aux formations demandées. Voir l'adresse qui figure sur chaque fiche de vœux	
QUAND ?	jusqu'au 2 avril	

⇒ **Je vérifie leur bonne réception** en me connectant à nouveau
pour consulter mon dossier entre **le 5 et le 10 mai 2010.**

3^e étape

Propositions d'admission et réponses des candidats

A partir du 10 juin, 3 phases de propositions d'admission :

phase 1	⇒	du 10 juin au 13 juin
phase 2	⇒	du 24 juin au 27 juin
phase 3	⇒	du 15 juillet au 18 juillet

A chacune de ces 3 phases, vous devez répondre à la proposition qui vous est faite en vous connectant à nouveau sur le portail. Vous disposez à chaque fois d'un délai de 72 heures pour répondre.

4 réponses sont possibles :

⇒ **OUI DEFINITIF** : j'accepte cette proposition, et aucune autre proposition ne me sera faite.

⇒ **OUI MAIS** : j'accepte pour l'instant, mais je maintiens ma candidature pour des vœux mieux placés dans mon classement et je participe alors aux phases suivantes. Si une nouvelle formation m'est proposée ultérieurement, je perdrai automatiquement mes droits sur la proposition actuelle et sur les formations moins bien placées dans ma liste.

⇒ **NON MAIS** : je refuse la proposition, mais je maintiens ma candidature pour des vœux mieux placés. **ATTENTION !**, je ne suis pas sûr d'avoir d'autres propositions, et je ne pourrai plus être admis dans la formation que je refuse, ni dans celles placées en dessous dans ma liste.

⇒ **DEMISSION générale** : je ne suis plus candidat pour aucune formation de ma liste de vœux.

ATTENTION !

Tant que je n'ai pas répondu «**OUI définitif**» à une proposition, **je dois me connecter** sur mon dossier électronique **à chaque date de proposition**. Sans réponse de ma part dans les délais imposés, je serai **automatiquement démissionné**.

Plus d'infos sur le portail rubrique «guide du candidat»

4^e étape

Inscriptions

⇒ Après avoir répondu «OUI DEFINITIF» à la proposition d'admission qui m'est faite, **un message me précise les modalités particulières d'inscription**. L'obtention du baccalauréat est indispensable pour s'inscrire dans la plupart des formations post bac.

⇒ **Si je n'ai eu aucune proposition d'admission**, je peux m'inscrire, à partir de mon dossier électronique, à la «procédure complémentaire» : je pourrai alors postuler sur des places vacantes.

Procédure complémentaire sur places vacantes à compter du 25 juin 2010

si j'ai oublié de
me porter candidat
avant le 20 mars

OU

si je n'ai eu aucune
proposition d'admission
sur mes candidatures

je peux être candidat sur des formations dans lesquelles il reste des places.

La procédure est entièrement électronique et se déroule **à partir du 25 juin**, jusqu'à la rentrée scolaire ou universitaire :

- ⇒ je m'inscris en me connectant sur le portail, je remplis un dossier de candidature et je formule des vœux pour les formations qui offrent des places,
- ⇒ je consulte ensuite mon dossier électronique pour savoir si une place m'est proposée. **Je réponds dans un délai de 8 jours pour accepter ou ne pas accepter cette place, délai réduit à 1 jour en septembre.**
- ⇒ je contacte l'établissement pour procéder à mon inscription administrative.

Sur le portail dès le 25 juin : une rubrique spéciale «guide de la procédure complémentaire»

Fin de la procédure complémentaire et de la gestion des listes d'attente le 30 septembre.

rappel

Vous pouvez commencer à saisir vos vœux dès le **20 janvier** et revenir sur le portail autant de fois que vous le souhaitez.

Mais attention, avant le **20 mars** vous cliquerez sur le bouton «**valider**», pour rendre chaque vœu définitif. Dès lors, vous ne pourrez plus le supprimer. Ne validez chaque vœu que si vous êtes sûr de ce choix.

Seul l'ordre des vœux pourra encore être modifié jusqu'au **4 juin**.

QUELQUES CONSEILS

- ✓ **GUIDE DU CANDIDAT** : à lire et à relire à chaque étape.
- ✓ **CODE CONFIDENTIEL** : vous devez le **conserver** (à utiliser à chaque connexion), mais vous ne devez le communiquer à personne.
- ✓ **ORDRE DES VŒUX** : le classement de vos vœux est personnel et n'a pas à être connu, ni par les lycées d'origine, ni par les établissements d'accueil.
- ✓ **AVANT DE PASSER A L'ECRAN SUIVANT** : toujours lire **attentivement** les informations ou les mises en garde qui s'affichent.



> Si j'ai une question concernant une formation, je consulte le site Onisep, les sites des établissements, je m'adresse au conseiller d'orientation-psychologue ou au professeur principal.

> Si je ne comprends pas une étape de la procédure, je consulte d'abord le **guide du candidat** sur le Portail, puis si nécessaire, j'utilise «nous contacter» sur le site **www.admission-postbac.fr**